

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 16 juillet 2014 sur le point d'exécution des programmes d'investissements 2013 et 2014 de RTE

Participaient à la séance : Philippe de Ladoucette, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Catherine Edwige, Hélène GASSIN, Jean-Pierre SOTURA, commissaires

En application, des articles L.134-3 et L.321-6-II du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau de transport (GRT) doit transmettre son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation.

Dans ce cadre, par délibération du 11 décembre 2013, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2014 et lui a demandé de présenter, au début du mois de juillet 2014, l'état d'exécution de son programme annuel.

RTE a été auditionné par le collège de la CRE le 16 juillet 2014 et a présenté, à cette occasion, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2013 ainsi que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2014. Les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés, les prévisions mises à jour pour 2014 et les investissements effectivement réalisés pour 2013 ont été présentés et expliqués par RTE.

1 Observations de la CRE sur le bilan d'exécution du programme d'investissements 2013

Le programme d'investissement approuvé pour l'année 2013 par la CRE dans sa délibération du 17 juillet 2013 s'élevait à 1439.9 M€

Le bilan d'exécution du programme d'investissements de RTE pour l'année 2013 s'élève à 1445.6 M€, soit une hausse de 5.7 M€ (0.4%) par rapport à l'autorisation du 17 juillet 2013.

Les écarts les plus significatifs concernent une baisse des dépenses de la catégorie Grand Transport et Interconnexion développement et une hausse des dépenses de la catégorie Grand Transport et Interconnexion Renouvellement. La baisse des dépenses de la catégorie Grand Transport et Interconnexion développement est due principalement à des reports de travaux pour le projet Baixas - Santa Llogaia en 2014. Cette baisse est en grande partie compensée par une hausse des dépenses de renouvellement à la suite de la décision de RTE à mi-année d'intégrer au programme d'investissements le renouvellement de quatre autotransformateurs au poste de Tricastin.

2 Observations de la CRE sur l'état d'exécution du programme d'investissements 2014

Le programme d'investissement approuvé pour l'année 2014 par la CRE dans sa délibération du 11 décembre 2013 s'élevait à 1413 M€

Lors de l'examen du compte-rendu d'exécution qui lui a été transmis par RTE, la CRE constate une baisse globale de 10,7 M€ du montant prévisionnel des dépenses d'investissements, qui s'établit à 1402.3 M€

L'écart est essentiellement imputable à des décalages de travaux relatifs aux projets de la catégorie réseaux régionaux développement se traduisant par de faibles variations par projets des dépenses en 2014.

3 Décision de la CRE concernant le programme d'investissements 2013

La CRE constate que les écarts entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements approuvé pour 2013 sont majoritairement liés à des reports de travaux sans conséquence sur le coût global des projets, ainsi qu'à des investissements complémentaires résultant d'une modification des conditions d'exploitation des ouvrages de RTE consécutive à des facteurs externes à RTE.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de RTE est conforme au programme approuvé.

Le bilan d'exécution du programme d'investissements 2014 sera présenté à la CRE au début du deuxième trimestre 2015.

4 Décision de la CRE concernant le programme d'investissements 2014

L'état d'exécution du programme d'investissements 2014 de RTE étant conforme au programme approuvé, et RTE ne demandant pas de modification de son programme d'investissements, il n'y a pas lieu de modifier l'autorisation de 1413 M€ approuvée dans la décision du 11 décembre 2013.

Fait à Paris, le 16 juillet 2014

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE